
ATTAQUES DEPLORABLES

24 décembre 1881

Nous regrettons beaucoup de voir certaines feuilles, notamment l'*Electeur*, porter toutes sortes d'accusations contre le clergé, l'accuser d'avoir manqué aux règles de la prudence durant la dernière élection, d'avoir compromis son ministère sacré, etc. Ces journaux devraient pourtant savoir que le clergé ne doit pas être traduit devant le tribunal incompetent de l'opinion publique ; NN. SS. les évêques l'ont affirmé assez souvent, il nous semble, pour que personne

puisse ignorer ce principe fondamental du droit ecclésiastique.

Si l'*Electeur* et ses amis croient avoir des griefs contre certains membres du clergé, qu'ils fassent leur plainte devant l'autorité compétente et qu'ils cessent leurs diatribes dangereuses.

Non content d'attaquer le clergé, l'*Electeur* trouve le moyen d'insulter la classe agricole. Après avoir raconté une histoire absurde sur le compte d'un prêtre du comté de Kamouraska, notre confrère ajoute :

“ C'est vrai, avons-nous répondu à cet ami, mais on a bien le soin aussi de ne pas débiter de pareilles sornettes dans les villes. On réserve cela pour les endroits où les électeurs peuvent être moins éclairés, et où l'ignorance et la bonne foi peuvent être plus facilement exploitées. ”

Comme question de fait, ce sont les gens soi-disant instruits des villes à qui l'on peut faire gober les plus grosses balourdises.

On trouve plus de gros bon sens chez nos bons cultivateurs que chez maint avocat ou même chez certains journalistes.

Les préjugés qui existent parmi nos citadins contre les cultivateurs et la manie qu'ont trop de nos petits freluquets des villes de mépriser les *habitants*, sont souverainement ridicules et anti-patriotiques.
